

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 17 septembre 2025  
L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois septembre à 18h30  
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance : 23 septembre 2025

Etaient présents : Christian Asse, Jérémy Roseau, Véronique Gicquel-Auzannet, Sylvestre Gout, Catherine Letellier, Laurent Weinreich, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Delphine Besson, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric Huet, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29  
Présents : 20  
Pouvoir : 3

Excusés : Sandrine Boire, Marinette Lebon, Jean-Michel Eude, Corentin Riou, Emmanuelle Isabelle, Béatrice Gautier,

Votants : 23

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Julie Morin,

Pouvoirs :

Sandrine Boire a donné pouvoir à Christian Asse  
Marinette Lebon a donné pouvoir à Edith Aubert  
Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Jérémy Roseau

Anne-Claire Poignard est désignée secrétaire de séance.

DEL2025\_09\_16

**DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE EAU SEINE NORMANDIE –  
PLAN DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES EAUX (PGSSE) et SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE**

Monsieur le Maire expose :

La directive européenne sur l'eau potable publiée le 16 décembre 2020 rend obligatoire les PGSSE ressource pour avril 2027 et 2029 pour la partie production/distribution.

Par délibération du 18 mars dernier, le Conseil Municipal a adopté la proposition du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région Nord Pays d'Auge afin d'intégrer un groupement de commande pour la désignation d'un cabinet d'étude commun afin de réaliser ces études. A l'issue de la mise en concurrence, durant l'été, le cabinet SCE a été retenu sur la base d'un marché à « bons de commande » de prestations intellectuelles comprenant pour la ville de Pont l'Evêque l'établissement du PGSSE ressources, du Schéma Directeur Eau Potable, et du PGSSE Production/Distribution.

L'ambition du 12e Programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) est de préserver et d'améliorer la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité, pour satisfaire les besoins de l'ensemble des usagers notamment en agissant sur les pollutions et les prélèvements. Pour assurer la permanence de l'approvisionnement des réseaux publics par une eau conforme aux exigences sanitaires, il convient de privilégier les solutions préventives aux curatives (traitement). A ce titre, l'AESN accompagne les collectivités pour réaliser les études nécessaires à la sécurisation de l'eau prélevée et distribuée ainsi que sur l'établissement d'un Schéma Directeur Eau Potable.

La ville est dotée d'un schéma directeur d'eau et d'assainissement établi par SOGEM en 2000. Ce document doit être revu en totalité afin de s'inscrire dans l'évolution de notre collectivité et de répondre aux objectifs suivants :

- Assurer la sécurité sanitaire de l'eau distribuée
- Garantir la continuité et la fiabilité du service
- Optimiser la gestion patrimoniale des infrastructures
- Anticiper l'évolution démographique et urbanistique
- Améliorer la performance économique et environnementale
- Constituer un outil de programmation pluriannuelle des investissements et donc d'aide à la décision pour les élus

**CONSIDERANT** les enjeux en termes de préservation de la ressource en eau,

**CONSIDERANT** la délibération du 18 mars 2025 autorisant le Maire a engager la collectivité dans l'établissement d'un groupement de commande pour réaliser les études PGSSE et Schéma Directeur.

**CONSIDERANT** que l'Agence de l'Eau Seine Normandie subventionne dans le cadre du 12<sup>ème</sup> programme rubrique D les études au titre de la préservation de la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la population à hauteur de 80%

Les services de la Ville se chargeront de l'élaboration et du dépôt du dossier de subvention auprès de l'AESN sur la base du marché à bon de commande établi par le SMPEP région Nord Pays d'Auge attribué à SCE pour un montant de 389 029.22 € HT

Le montant de ces études pour la part revenant au service eau potable de la Ville de Pont l'Evêque est de 58 513.00 € ht

**Subvention sollicitée (80 %) :** 46 810.00 € ht

Plan de financement

Fonds propres Ville	11 703.00 € ht	20 %
AESN (80%)	46 810.00 € ht	80 %
<b>Total</b>	<b>58 513.00 € ht</b>	<b>100 %</b>

**Vu** l'avis favorable de la commission finances du 23 septembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **SOLLICITE** la subvention de l'AESN dans le cadre du 12<sup>ème</sup> programme à hauteur de 80% de l'assiette subventionnable fixée à 46 810 € ht.
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,

  
Anne-Claire POIGNARD

Le Maire

  
Yves DESHAYES

